

Olivier Campenon : « Les premiers effets du Brexit se font déjà sentir »

MELANIE TUEL Le 01/08 à 11:30



Olivier Campenon, président de la Chambre de commerce franco-britannique, ancien directeur général BT France. - Ian HANNING/REA

Tendance L'économie britannique commence à ressentir les premières secousses dues au vote ayant enclenché la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Olivier Campenon, président de la Chambre de commerce franco-britannique, conseille les entreprises en proie aux inquiétudes.

L'Office for National Statistics (ONS) note un ralentissement de la croissance britannique en ce début d'année, passant de 2 % à 1,7 % en rythme annuel. Quel est votre point de vue sur ce phénomène ?

Ce qui avait été annoncé est en train de se mettre en route ! Le vote sur le Brexit est intervenu il y a un peu plus d'un an, la livre a été dévaluée. On avait peint un destin bien noir à l'idée du vote : c'est le cas. Les premiers effets du Brexit se font déjà sentir et ce n'est qu'un début. **La baisse de la croissance est un indicateur significatif** .

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Après la crise économique de 2008, l'Europe n'avait pas les moyens de se payer le Brexit. D'autant que nous ne sommes pas hostiles à nos amis britanniques : l'excédent commercial de la France vers le Royaume-Uni dépasse les 12 milliards d'euros. Nous leur vendons donc beaucoup plus que ce qu'ils nous achètent. Il s'agit d'un mal mutuel : tout ce qui les touche nous affecte aussi.

La Chambre de commerce franco-britannique a un rôle de conseiller auprès de 700 entreprises. Quelles sont les stratégies que vous leur proposez pour faire face au Brexit ?

Nous conseillons aux entreprises de réunir les départements qui seront possiblement les plus impactés par ce changement : l'import-export, la finance, la logistique et le juridique. Je mets l'accent sur l'aspect logistique car, si les barrières douanières viennent à changer, un système informatique bien spécifique sera nécessaire. S'il s'agit d'une société industrielle, il faudra revoir toute la chaîne logistique. D'où l'importance d'en discuter avec des spécialistes. Selon une récente étude, 200 millions de certificats douaniers seront à remettre : un travail colossal est à venir.

Quant aux sociétés de services, elles n'ont pas trop à s'inquiéter, le Brexit aura peu d'effet en dehors de la gestion des ressources humaines : la libre circulation des personnes sera impactée, la question de l'expatriation des salariés devra donc simplement être gérée au mieux.

Ne s'agit-il pas d'une aubaine pour les juristes qui, de leur côté, pourraient constater une augmentation de leur activité ?

Dans ce cas, le Brexit ferait au moins quelques heureux ! Les juristes devront en effet fournir un travail minutieux d'analyse des clauses contractuelles touchées par les décisions qui seront prises par le gouvernement britannique. Mais détrompez-vous : si la demande de conseils juridiques sera grandissante, les perturbations pourraient provoquer une baisse de l'activité des entreprises, et donc une réduction du budget dédié aux consultants externes.

Quelles sont les inquiétudes manifestées par les entreprises franco-britanniques ?

Elles sont diverses et variées. Par exemple, un chef d'entreprise britannique établi en France m'a confié se sentir européen avant tout et vouloir continuer à travailler en France sans être tributaire d'un visa, et vice versa avec un chef d'entreprise français installé en Grande-Bretagne. La dévaluation de la livre a provoqué différentes réactions : soit de la peur qui s'accompagne d'un ralentissement de l'investissement, soit elle a, au contraire, été perçue comme une aubaine.

La situation actuelle est délicate car il s'agit d'une période de « pré-transition » dans laquelle le marché commence à ralentir, malgré **l'incertitude qui plane sur les négociations** . Toutefois, les entreprises qui ont des investissements prévus dans les 12 à 18 mois n'ont pas à s'inquiéter : qu'elles continuent à mener leurs projets sans en modifier le cours.

L'indécision n'est jamais un bon facteur dans le milieu des affaires. Quels sont vos conseils dans ce climat d'incertitude engendré par cet entre-deux politique ?

Dans une telle situation, on navigue à vue ! Il faut se concentrer sur ce que l'on voit, c'est-à-dire sur les six mois à venir. Il faut mettre en

attente tout ce qui va au-delà. Mais nous notons un mouvement intéressant : puisque nous ne connaissons pas l'environnement juridique et économique qui découlera du Brexit, certaines entreprises agissent dès maintenant. Les hommes et femmes d'affaires savent très bien faire ça : le business s'adapte à tout ! Il faut faire preuve de réactivité dans la situation actuelle, et ne pas oublier que le business sait trouver des opportunités dans tout changement.

Quel est le rôle de la Chambre de commerce franco-britannique face à cette situation ?

Nous adoptons une attitude déclinée de deux façons différentes : celle du développement sur le court et sur le long terme. Sur le court terme, nous souhaitons fédérer l'ensemble des demandes des entreprises et les faire valoir aux négociateurs. Nous donnons de la voix aux petites et moyennes entreprises qui en ont le moins dans ce chapitre. Sur le long terme, nous nous mobilisons à l'échelle internationale. Nous serons présents le 25 septembre lors de la réunion des chambres de commerce européennes à l'issue de laquelle sera rendu un livre blanc. Le rôle de la Chambre de commerce franco-britannique est de préparer les entreprises. Les effets du Brexit seront inévitables, elles doivent être prêtes à les affronter.

A l'approche du Brexit, de plus en plus d'entreprises britanniques en difficulté

Selon une enquête menée par le cabinet britannique d'experts en faillite d'entreprises Begbies Traynor, le nombre d'entreprises en difficulté financière au Royaume-Uni a augmenté, sur un an, de 25 % à la fin du premier semestre 2017. Il s'agit de la plus forte hausse constatée depuis 2014, les petites et moyennes entreprises étant les plus touchées (26 % d'entre elles). Les secteurs de l'immobilier et de la construction comptent le plus grand nombre d'entreprises en difficulté.